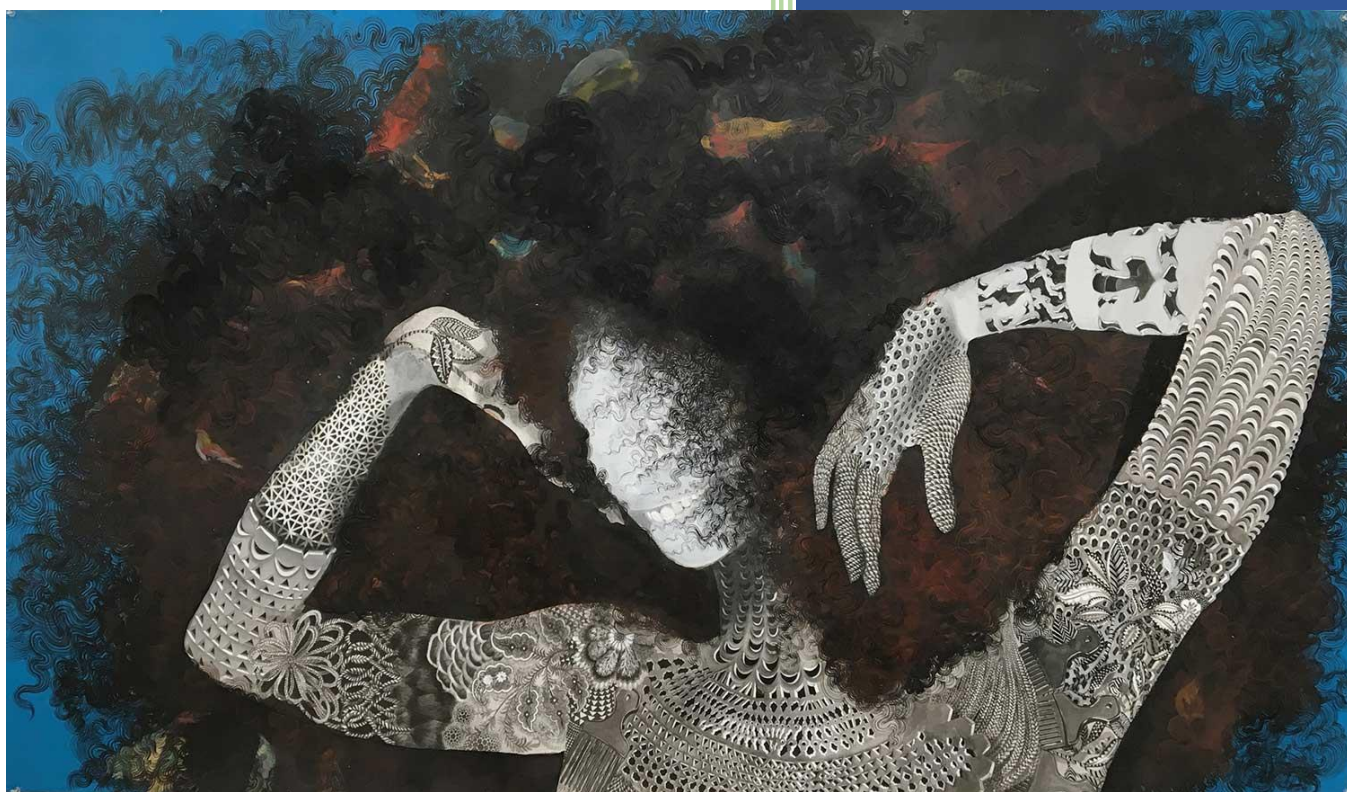


La Parité homme-femme en politique : Une comparaison de la part des femmes à l'Assemblée nationale et dans la Tweede Kamer



'Vessel of Genealogies', de Firelei Báez

Sara van der Laan

Drs. Van den Wijngaard-Foux

6-4-2019

Préface

Met dat ik dit voorwoord schrijf, ben ik mij ten volle bewust van de betekenis die de woorden op deze pagina hebben. Dit voorwoord van dit eindwerkstuk van de opleiding Franse Taal en Cultuur is als een afsluiting – ja, zelfs als een bezegeling – van een fase in mijn leven waar ik mijzelf volledig in stortte en met name maximaal van heb genoten. Het is een avontuur geweest een tweede Bachelor te starten in de taal die mijn hart al raakte in mijn vroege tienerjaren. Ondanks de extra werkdruk en het soms tot in de late uurtjes doorwerken heb ik nooit spijt gehad dat ik Frans ben gaan studeren.

Het onderwerp voor dit eindwerkstuk kwam mij vrij snel voor de geest. Mijn interesse in politiek en bestuur komt tot uiting in de andere Bachelor die ik volg, Bestuurs- en Organisationswetenschappen. Dat mijn scriptie voor Frans ook hieraan zou raken, was voor mij vanzelfsprekend. De keuze om me te richten op de positie van vrouwen in de politiek was aanvankelijk minder voor de hand liggend. Dat ik dit toch gedaan heb is te wijten aan het steeds sterker groeiende besef dat gelijkwaardigheid niet vanzelfsprekend is. Het vak '*figures féminines*' was voor mij een openbaring. Alleen al om dat vak ben ik blij dat ik Frans gestudeerd heb.

Een scriptie schrijven is voor velen een uitdaging, zo ook voor mij. Daarom wil ik graag stilstaan bij de mensen die mij gesteund en geholpen hebben. Allereerst bedank ik graag mijn begeleidster mevrouw Foux, voor de feedback die dit eindwerkstuk naar een hoger niveau getild heeft. Daarnaast bedank ik mijn huisgenoten, Colin, Annika en Lika, die meermaals als sparringpartners gefungeerd hebben en mij van grote hoeveelheden koffie, thee en knuffels voorzien hebben. Mijn ouders en broers ben ik mijn dank verschuldigd voor veel liefde en bemoediging, in alle stappen die ik zet.

Tenslotte Maarten, je hebt – dichtbij of ver weg – steeds flexibel met al mijn pieken en dalen meebewogen en gelooft altijd in mij.

Sara

Résumé

En Europe, après la seconde vague féministe, on assiste pendant les années 60 de plus en plus à une augmentation du pourcentage des femmes en politique. Les chiffres concernant le pourcentage des femmes en politique dans les pays européens sont différents d'un pays à l'autre et parfois surprenants. La France, qui a eu une position inférieure pour ce qui est cette parité, par rapport à d'autres pays européens, connaît depuis 2002 une croissance du nombre des femmes en politique. En même temps, les Pays-Bas, qui ont instauré le droit de vote des femmes presque trente ans avant la France, ne réussissent encore pas à réaliser la parité en politique. Cette différence remarquable entre la France et les Pays-Bas a inspiré ce travail.

Notre question de recherche était : *Comment peut-on expliquer les différences entre l'Assemblée nationale et la Tweede Kamer concernant la parité homme-femme ?* En répondant à la question, nous avons cherché des facteurs expliquant les différences entre la France et les Pays-Bas avec deux approches spécifiques. Ces approches sont l'approche politique et l'approche socio-psychologique. Elles nous apprennent que la parité en France est empêchée par le système législatif qu'elle utilise, à savoir : un système majoritaire à deux tours. Les Pays-Bas, par contre, utilisent un système législatif proportionnel, qui se prête mieux à l'entrée des 'groupes minoritaires' à la *Tweede Kamer*.

En même temps, du fait de l'histoire de la France, de sa culture et de la laïcité, la société française a une division de rôles de genre moins traditionnelle que celle des Pays-Bas. C'est la raison pour laquelle beaucoup de femmes en France travaillent à plein temps. Aux Pays-Bas, la plupart des femmes travaillent à temps partiel, à cause de facteurs historiques. Le travail dans l'Assemblée nationale et dans la *Tweede Kamer* est du travail à plein temps, ce qui rend plus difficile pour les femmes néerlandaises que pour les femmes françaises de participer activement en politique.

Les suggestions pour des recherches ultérieures concernent entre autres le rôle que l'Union Européenne a joué dans ce processus de la parité en Europe. Aussi, une comparaison entre la France et les Pays-Bas au niveau régional ou municipal pourrait-elle être intéressante, car aux Pays-Bas, le mandat d'un conseiller ou d'une conseillère municipale(e) est dans la plupart des communes à temps partiel. Cela pourrait avoir un effet sur la parité dans ces couches administratives, vu qu'aux Pays-Bas les femmes travaillent surtout à temps partiel.

Contenu

1. Introduction	4
2. Cadre théorique	6
2.1 Contexte historique	6
<i>Le droit de vote des femmes</i>	6
<i>Le début de la participation des femmes en politique</i>	7
<i>La seconde vague féministe</i>	7
2.2 Les statistiques	8
3. Méthodologie	10
3.1 Le cadre de la recherche	10
<i>La France et les Pays-Bas</i>	10
<i>L'Assemblée nationale et la Tweede Kamer</i>	10
<i>La période</i>	11
3.2 La méthode de recherche	11
4. Analyse	12
4.1 L'approche politique	12
<i>La France</i>	12
<i>Les Pays-Bas</i>	12
<i>L'effet des systèmes politiques sur la parité</i>	13
<i>Mesures prises par la politique</i>	14
4.2 L'approche psychosociologique	15
<i>La position des femmes dans la société</i>	15
<i>Les stéréotypes</i>	16
<i>Les problèmes des stéréotypes</i>	17
<i>Le travail à temps partiel</i>	18
<i>L'effet sur la parité</i>	19
5. Conclusion	20
6. Discussion	21
Bibliographie	22

1. Introduction

Le *Global gender gap report*¹ du Forum Economique du Monde de 2018 constate que l'inégalité entre les hommes et les femmes est la plus obstinée concernant les domaines économique et politique. Il y a même, selon le rapport, un recul des pourcentages des parlementaires féminines dans l'Ouest de l'Europe. Les Pays-Bas, où l'on célèbre cette année le centième anniversaire du droit de vote des femmes, ne sont pas une exception pour ce qui est du recul du nombre de parlementaires féminines. En revanche, le pays qui a une position exceptionnelle dans ce rapport est la France.

Bien que la France ait eu une position inférieure pendant longtemps par rapport à beaucoup d'autres pays européens concernant le nombre des femmes dans la politique, elle comble son retard rapidement depuis 2002. La France occupe maintenant la seizième place mondiale sur la liste concernant le pourcentage des femmes au parlement avec 39,6%². Elle est, avec la Suède, le seul pays européen ayant plus de 50% de femmes ministres³. La France en a 52,9% (la Suède 52,2%) et les Pays-Bas n'en ont que 37,5%. Cela est un changement remarquable, vu l'histoire de la France quant aux femmes en politique.

La France, par rapport à d'autres pays européens, a octroyé plus tardivement le droit de vote aux femmes. Puisqu'elle ne l'a instauré qu'en 1946. Pourtant, elle connaît aujourd'hui, une meilleure parité en politique, au niveau national, que les Pays-Bas, où le droit de vote des femmes existe depuis cent ans. Apparemment, le moment où les femmes disposent du droit de vote n'est pas le seul à déterminer la mesure dans laquelle la parité en politique est réalisée. Il est donc évident qu'il y a d'autres facteurs qui entrent en jeu pour la parité en politique dans ces deux pays.

Cela nous mène à la question principale de cette recherche : *Comment peut-on expliquer les différences entre l'Assemblée nationale et la Tweede Kamer concernant la parité homme-femme ?* En posant cette question, nous espérons trouver quels facteurs jouent un rôle pour obtenir la parité en politique dans un pays.

La question principale est intéressante et pertinente dans le domaine social et le domaine académique. Dans le domaine social, la recherche pourrait selon nous, contribuer à l'amélioration de la parité en politique en Europe. Si nous recherchons ce qui est à la base de la différence entre la France et les Pays-Bas, cela pourrait nous permettre de mieux comprendre le problème de la disparité en politique. Une meilleure compréhension du problème pourrait ajouter à la solution. Peut-être que d'autres pays européens peuvent considérer la France et la manière dont elle réalise de plus en plus la parité en politique nationale, comme un exemple.

Dans le domaine académique, nous constatons qu'il y a un débat académique sur l'inégalité des sexes, ses causes et comment les résoudre. Ces problèmes se manifestent aussi en

¹ The World Economic Forum, 2018

² Inter-Parliamentary Union, Women in National Parliaments

³ Ibidem

politique. Avec cette recherche, nous voulons ajouter à ce débat, avec de nouvelles réflexions sur ce qui est à la base de l'inégalité des sexes quand on veut entrer en politique.

Dans cette recherche, nous commencerons en présentant dans notre première partie, le contexte historique et les statistiques de la France et des Pays-Bas en ce qui concerne les femmes en politique. Nous justifierons notre méthode de recherche et les limites de nos concepts dans la partie suivante. Dans l'analyse, nous présenterons les résultats de ce que nous avons trouvé dans nos sources. Ensuite, nous répondrons à notre question de recherche en utilisant les données présentées dans l'analyse et nous terminerons avec une discussion de notre recherche et des suggestions pour des recherches ultérieures.

2. Cadre théorique

Dans cette partie, nous éclaircirons les concepts utilisés dans la question de recherche. La question de recherche concerne la parité en politique dans deux pays différents, notamment la France et les Pays-Bas. Il faut que nous expliquions les concepts traités dans notre question et que nous donnions un contexte historique à notre sujet avant de pouvoir faire une analyse. Nous commencerons par expliquer ce que l'on entend par la 'parité', spécifiquement dans la politique. Ensuite, nous expliquerons comment la parité dans la politique a évolué jusqu'aux années 70, c'est-à-dire, la seconde vague féministe. Nous avons choisi de discuter seulement l'évolution de la parité jusqu'aux années 70, parce que la période à partir des années 70 jusqu'à aujourd'hui fera l'objet de notre analyse. Après le contexte historique, nous donnerons des statistiques concernant les femmes en politique.

Le premier concept qui mérite un commentaire est la parité. La parité pourrait être confondue avec l'égalité, mais ces deux concepts sont en fait différents. Avec l'égalité, il s'agit d'un principe fondamental selon lequel tout le monde a les mêmes droits. Quand on est tous égaux, il n'y a aucune différence concernant les droits des individus. La parité va plus loin, posant l'idéal et l'aspiration d'une division moitié-moitié⁴. Regardons comment la parité s'est imposée comme idéal dans la politique. Pour ce faire, nous donnerons un résumé de cette évolution depuis l'instauration du droit de vote des femmes.

2.1 Contexte historique

Le droit de vote des femmes

La parité a commencé comme une lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Aux Pays-Bas, les femmes avaient le droit de vote depuis 1919. C'était juste après la Première Guerre mondiale. En France, l'ordonnance du 21 avril 1944 prise par le gouvernement provisoire stipule que « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes »⁵. Cette reconnaissance du droit de vote des femmes date d'après la Seconde Guerre mondiale. Les Guerres étaient des indices très forts pour améliorer la position des femmes. Pour les Pays-Bas, cela compte surtout pour la Seconde Guerre mondiale, puisque les Pays-Bas sont restés neutres pendant la Première Guerre mondiale. Quant à la France, elle était impliquée dans les deux Guerres. La raison pour laquelle les guerres étaient des indices très forts pour instaurer le droit de vote des femmes, vient du fait que les femmes ont joué de vrais rôles-clés pendant les guerres⁶. Elles travaillaient dans les entreprises familiales et faisaient tourner les usines aussi, pendant que les hommes étaient au combat. Comme les femmes avaient été très actives pendant les guerres, on s'attendait à ce qu'elles le restent après les Guerres. Or cela n'était pas le cas. Contrairement à cette attente, les femmes ne sont pas restées aussi actives après les Guerres, mais ont retrouvé leur position d'avant-guerre. Il s'est avéré que le préjugé contre les femmes actives en politique restait très présent après les

⁴ Perfégat, 2017

⁵ L'Assemblée Nationale, (<http://www2.assemblee-nationale.fr/14/evenements/2015/les-femmes-deputees-depuis-1945>)

⁶ Henig, 2001, p. 11

Guerres et empêchait les femmes de participer à la politique en France tout comme aux Pays-Bas⁷. Aux Pays-Bas, il était même inacceptable que les femmes mariées participent à la politique⁸.

Le début de la participation des femmes en politique

En France, les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale étaient les plus difficiles pour les femmes concernant leur participation en politique. L'égalité n'était plus le problème, comme les droits des hommes et des femmes étaient les mêmes. Pour les femmes, il y avait la possibilité de participer à la politique, mais il y avait un manque de participation de leur côté. La raison de ce manque était le désintérêt du côté des femmes en ce qui concerne la politique. Selon elles, la politique était un vrai monde d'hommes. Cette conviction venait de la définition de la politique telle qu'elle était à l'époque. La 'politique' était le monde de la vie publique avec des décisions qui se concentraient seulement sur des affaires publiques. Les affaires domestiques, personnelles et privées, les affaires appartenant plutôt au 'domaine féminin'⁹ étaient exclues de la politique. Le chercheur français Maurice Duverger montre au début des années 50 que seules 13% des femmes déclaraient être intéressées par la politique, à l'opposé de 60% des hommes¹⁰. C'est une grande différence entre les hommes et les femmes. Nous pouvons l'expliquer par le fait que la politique – bien que les femmes fussent autorisées à y participer – restait un monde masculin, ce qui veut dire que les sujets plutôt féminins n'étaient pas inclus dans la politique.

Aussi aux Pays-Bas, la participation des femmes en politique de l'avant-guerre était une transition lente. La raison pour laquelle il était difficile pour les femmes de participer à la politique, aux Pays-Bas, était la loi « *Wet handelingsonbekwaamheid* » (c'est-à-dire, la loi 'incapable d'agir'). Cette loi interdisait aux femmes mariées d'agir sans permission de leur époux. Il s'agissait par exemple d'ouvrir un compte bancaire, de faire de grands achats et de voyager. Aussi, par le décret royal de 1924, les femmes travaillant pour le gouvernement étaient licenciées automatiquement au moment où elles se mariaient. Cela veut dire que seules les femmes célibataires avaient la possibilité d'entrer et de rester en politique. Ces deux lois ont été supprimées en 1956, grâce aux efforts de Conny Tendeloo – qui était appelée « une femme défectueuse », parce qu'elle était célibataire¹¹.

La seconde vague féministe

La seconde vague féministe est une période qui date de la fin des années 60 au début des années 70¹². Pendant cette période, il y avait des changements concernant l'émancipation. Les femmes ont eu de plus en plus un meilleur accès à une bonne éducation. Aussi, du fait de la production de certains appareils ménagers, beaucoup de femmes ont besoin de moins de

⁷ Henig, 2001, p. 14

⁸ Henig, 2001, p. 18

⁹ Pour en lire plus, voir : Parini, L. (1999). Fonder politiquement les actions positives en faveur des femmes. *Politique et Sociétés*, 18(3), 29.

¹⁰ Henig, 2001, p. 14

¹¹ Historiek, 2018

¹² Van de Loo, 2005, p. 6

temps pour leurs travaux domestiques. De plus, après la légalisation de la contraception en 1967, les femmes avaient la possibilité de retarder la naissance des enfants et de limiter leur nombre. Elles avaient donc plus de temps. Pendant la croissance économique, avec cette nouvelle abondance de temps, de plus en plus de femmes ont commencé à travailler. Au travail, les femmes ont pris conscience de leur position ambivalente. Elles ont rencontré une contradiction avec d'une part leurs droits dans la vie publique, et d'autre part le rôle traditionnel qu'on attendait d'elles dans la société.

Le mécontentement croissant des femmes a abouti à de grandes manifestations pendant 68, après les contestations en masse des étudiants. Les femmes ont revendiqué des élargissements de leurs droits concernant par exemple le divorce et l'avortement. Ruth et Simon Henig (2001) disent dans leur livre : « (...) while women felt oppressed by male-dominated political structures, and took little part in them, this did not signal a lack of interest in political issues as such but rather concealed a fundamental difference of view about what issues should be regarded as 'political'. »¹³

Donc, en manifestant pour ces 'affaires féminines', les femmes ont non seulement réussi à élargir leurs droits, mais elles ont aussi changé la définition de ce qui est 'politique'. Les affaires domestiques, personnelles et privées devenaient des sujets politiques aussi. Par conséquent, la distinction entre la sphère publique et privée devenait moins claire. Pour les femmes, il devenait plus facile de participer à la politique. Cela est visible dans le fait que les femmes ont commencé vraiment à devenir membre des partis politiques.¹⁴ La seconde vague féministe a irrévocablement changé le paysage politique en Europe.

2.2 Les statistiques

Ayant donné le contexte historique de la parité en politique jusqu'aux années 70, il nous semble utile de présenter maintenant des statistiques. Le pourcentage de femmes en politique depuis 1960 aux Pays-Bas et en France est présenté dans le graphique 1 (page 9). Nous traiterons les statistiques depuis les années 60. Comme nous l'avons dit, c'était la seconde vague féministe. Nous traiterons les statistiques depuis cette période parce que c'était la période où les femmes ont commencé à participer plus activement à la politique.

La parité s'est développée différemment en France qu'aux Pays-Bas. Comme nous l'avons vu, le droit de vote des femmes a été instauré plus tôt aux Pays-Bas. Mis à part ce fait, la parité aux Pays-Bas augmente plus rapidement qu'en France. Cela résulte en un pourcentage de femmes dans la *Tweede Kamer* qui est plus de trois fois plus élevé aux Pays-Bas, pendant les années 60. Ce pourcentage reste plus ou moins constant en France et aux Pays-Bas pendant les années 60.

A partir de 1972, les Pays-Bas connaissent une croissance stable jusqu'en 2010. Il n'y a que quelques petits changements. En 2010, le pourcentage de femmes dans la *Tweede Kamer* a

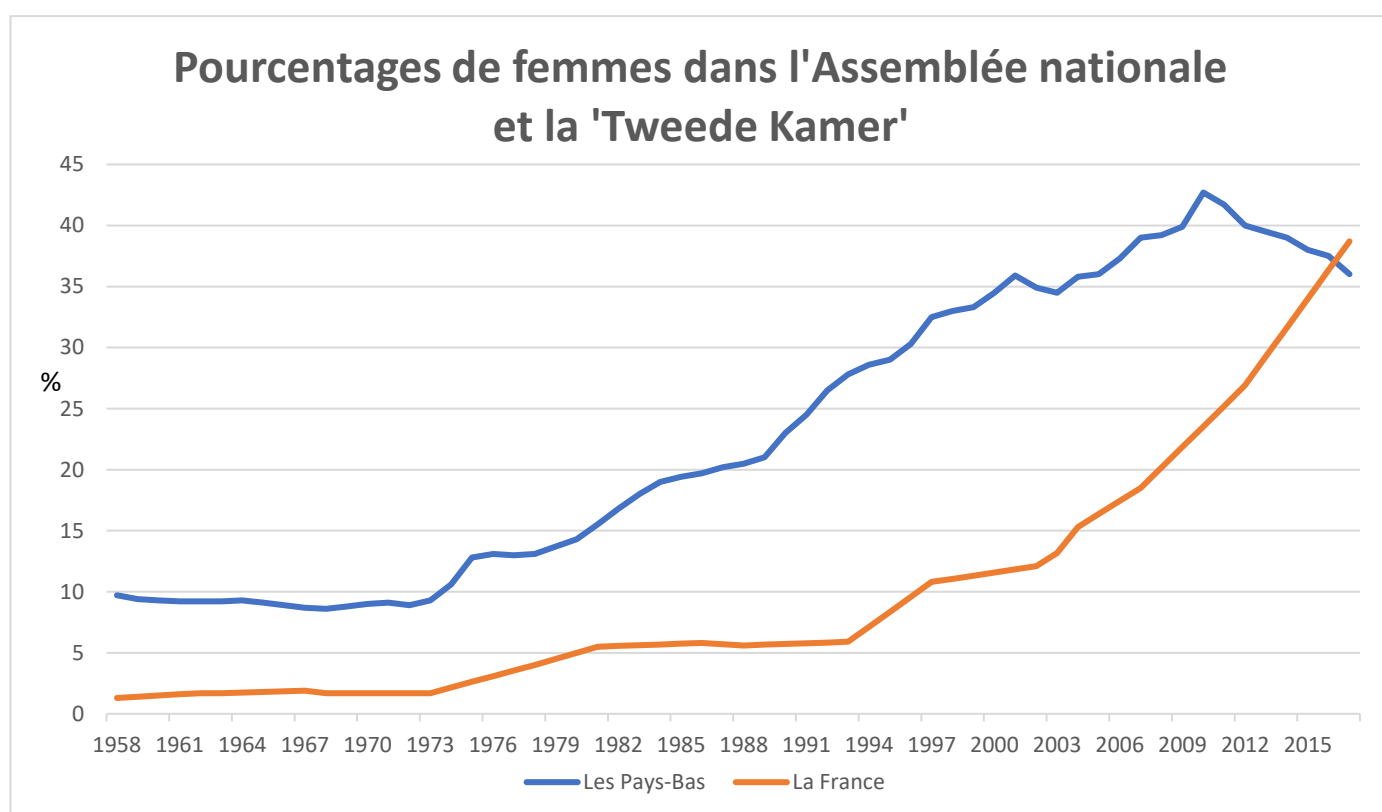
¹³ Henig, 2001, p.41

¹⁴ Nous n'expliquons pas l'histoire de la parité dans les partis politiques, parce que cela deviendrait trop complexe dans notre recherche.

atteint un niveau record de 42,7%. Ce qui est remarquable, est la diminution aux Pays-Bas depuis 2010. Le pourcentage de femmes baisse et passe de plus de 42,7% à 36% en 2017.

En France, nous voyons un autre développement depuis 1973. Jusqu'en 1981, le pourcentage augmente de 1,7% à 5,5%. C'est une augmentation marginale. Nous voyons qu'il n'y a pas de changements jusqu'en 1993. Entre 1993 et 1997, le pourcentage a presque doublé et passe de 5,9% à 10,8%. En 2002, le pourcentage était de 12,1%. Après 2002, nous voyons une augmentation très forte qui résulte en un niveau record en 2017 de 38,7% de femmes dans l'Assemblée nationale. L'augmentation du pourcentage des femmes dans l'Assemblée nationale en France a commencé donc plus tard qu'aux Pays-Bas. Mais comme elle s'est faite sur une période plus courte, elle était aussi plus forte qu'aux Pays-Bas.

Quand nous regardons les deux graphiques, les deux périodes les plus remarquables sont les périodes de 1981 à 1993 et de 2002 à 2017. Pendant la première période, nous voyons une hausse aux Pays-Bas tandis qu'en France, le pourcentage reste plus ou moins le même. Pendant la deuxième période, l'augmentation en France est beaucoup plus forte qu'aux Pays-Bas, et les Pays-Bas connaissent même une baisse depuis 2010.



Graphique 1. Sources :

Observatoire des inégalités, (2018, 4 décembre). La part des femmes progresse à l'Assemblée et au Sénat.
Staatscommissie parlementair stelsel, (2018, 13 décembre). Bijlage 6 – Achtergrondkenmerken van Tweede en Eerste Kamerleden en het gebruik van parlementaire instrumenten.

3. Méthodologie

Comment trouverons-nous des explications aux différences entre les Pays-Bas et la France concernant la parité dans la *Tweede Kamer* et dans l'Assemblée nationale ? Dans cette partie, nous expliquerons comment nous ferons notre recherche. Qu'est qu'on veut dire par « la politique » ? Quelle période exactement relève de cette recherche ? Pourquoi avons-nous choisi de faire une comparaison entre la France et les Pays-Bas ? Ces questions délimiteront notre recherche. Après avoir posé les limites de notre recherche, nous traiterons la méthode que nous utiliserons pour faire notre analyse.

3.1 Le cadre de la recherche

La France et les Pays-Bas

Dans notre recherche, nous avons choisi de faire une comparaison entre la France et les Pays-Bas. Bien qu'il y ait des ressemblances, ces deux pays sont très différents. La France a un nombre d'habitants d'approximativement 67 millions, tandis que les Pays-Bas ont une population de 17 millions. La différence est donc énorme. En ce qui concerne le nombre des membres de l'Assemblée nationale, la France en a 577, et les Pays-Bas en ont 150 dans la *Tweede Kamer*. La France et les Pays-Bas sont aussi différents quant aux domaines culturel et politique.

Le fait que la France et les Pays-Bas sont différents ne veut pas dire qu'une comparaison entre ces deux pays soit impossible. Par contre, les différences dans ces domaines pourraient – partiellement – expliquer la différence en ce qui concerne la parité en politique. Partant de ce point de vue, les différences entre la France et les Pays-Bas sont des points positifs pour l'analyse de notre recherche.

L'Assemblée nationale et la Tweede Kamer

Nous avons choisi de nous concentrer sur l'Assemblée nationale et l'organisme comparable néerlandais, la *Tweede Kamer*. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles nous avons fait ce choix. La première raison du choix de l'Assemblée nationale, est que les membres sont élus directement par la population, contrairement au sénat et au gouvernement, par exemple. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par des députés, des conseillers régionaux, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux¹⁵. Aux Pays-Bas, ils sont élus par les députés des provinces. Quant au gouvernement, les ministres ne sont pas élus directement non plus, tant en France qu'aux Pays-Bas. Il est important que le groupe qui fait l'objet de notre recherche soit élu directement parce que la parité concerne une représentation homme-femme moitié-moitié de la population. Par conséquent, l'Assemblée nationale est un choix approprié.

Dans les deux pays, il y a aussi des élections directes au niveau des régions, des départements ou des communes. Pourtant, une comparaison entre la France et les Pays-Bas quant à ces couches administratives est difficile. Il y a deux facteurs qui jouent ici un rôle. Premièrement,

¹⁵ Sénat, (https://www.senat.fr/senatoriales_2011/election_des_senateurs.html)

les compétences, les pouvoirs et les responsabilités de ces couches administratives en France et aux Pays-Bas ne sont pas similaires. La France est connue pour avoir un système administratif centralisé alors que les Pays-Bas connaissent une administration plus décentralisée. Les communes aux Pays-Bas ont beaucoup plus de responsabilités que les communes françaises, par exemple pour ce qui est du financement des psychologues pour la santé mentale des enfants¹⁶. Deuxièmement, le système français est connu pour être très complexe, qu'on a l'habitude d'appeler le « millefeuille administratif ». Une comparaison au niveau national nous semble donc le meilleur choix.

La période

La période qui sera traitée par rapport à la parité sera la période allant de la seconde vague féministe, c'est-à-dire les années 70, à aujourd'hui. Comme nous l'avons dit dans le contexte historique et vu dans le graphique, c'est après la seconde vague féministe que commencent des changements concernant la parité. Suite à la seconde vague féministe, les femmes commençaient à s'intéresser à la politique et à y participer. C'est la raison pour laquelle notre analyse a pour point de référence les années 70.

3.2 La méthode de recherche

Cela nous mène à la méthode de recherche. Pour l'analyse, nous utiliserons des sources qui sont pertinentes pour notre question de recherche. Nous utiliserons des recherches et des publications académiques, mais aussi des rapports de groupes de pression, des journaux et des sites-web des gouvernements français et néerlandais.

Dans l'analyse, nous discuterons les facteurs qui pourraient expliquer les différentes évolutions de la parité en France et aux Pays-Bas. Nous ferons l'analyse à l'aide de deux approches : une approche politique et une approche psychosociologique. Dans l'argument politique, nous parlerons des différences concernant les systèmes politiques de la France et des Pays-Bas et de l'effet de ces systèmes sur la parité. Deuxièmement, nous discuterons l'argument psychosociologique, dans lequel nous traiterons l'évolution de la position des femmes, ainsi que les stéréotypes qui les empêchent d'avoir une carrière en politique.

¹⁶ Jeugdwet, 2015.

4. Analyse

Après avoir présenté le cadre théorique et expliqué la méthodologie, nous ferons dans cette partie l'analyse de notre recherche. L'analyse porte sur les raisons qui pourraient, selon les sources que nous avons trouvées, expliquer les différences concernant l'évolution de la parité en France et aux Pays-Bas. Notre analyse est composée de deux parties dans lesquelles nous expliquerons les différences que nous voyons entre la parité en France et aux Pays-Bas dans l'Assemblée nationale. Nous traiterons deux raisons basées sur deux approches, ou perspectives, différentes. La première approche concerne la politique, avec une analyse du système politique utilisé dans les deux pays et l'effet des systèmes sur la parité. La France connaît un système majoritaire alors que les Pays-Bas ont un système proportionnel. L'analyse de ces systèmes n'est pas centrée sur les compétences, pouvoirs et droits du parlement, mais c'est ici la manière dont se font les élections législatives qui est pertinente. La deuxième approche est plutôt psychosociologique. Nous nous concentrerons sur la position de la femme dans la société et comment on l'entrave à entrer en politique.

4.1 L'approche politique

La France

Les systèmes politiques de la France et des Pays-Bas sont très différents. Commençons par la France. La France a un système semi-présidentiel. Les élections législatives se font à l'aide d'un système majoritaire à deux tours dans 577 districts à membre unique. Cela veut dire quant aux élections législatives en France, que la République est divisée en 577 districts, ou circonscriptions. Il n'y a pas de scrutin national, les électeurs votent par circonscription. Seul un député est choisi dans chaque circonscription. L'Assemblée nationale comprend donc 577 députés, un député par district. Plusieurs partis politiques peuvent participer aux élections. Selon le système majoritaire, celui qui gagne la circonscription est le participant qui a obtenu plus de 50 pour cent des votes. Comme on n'a pas souvent ce résultat dès le premier tour, tous les participants doivent passer le seuil de 12,5 pour cent des votes ou plus, pour pouvoir participer au deuxième tour. Au deuxième tour, on est élu selon le principe de pluralité : le candidat qui obtient le plus de votes gagne. C'est pour cela que le système s'appelle un système majoritaire à deux tours avec 577 districts à membre unique¹⁷.

Les Pays-Bas

Aux Pays-Bas, les élections fonctionnent différemment. Les Pays-Bas ont un système proportionnel, qui est défini par Bale comme un système qui : « attempt[s] to ensure that the share of seats a party has in parliament more or less reflects the (nationwide) share of the vote it received in the election¹⁸ ». Le système proportionnel est le système le plus utilisé en Europe. Les Pays-Bas sont un cas unique en ce qui concerne l'ampleur et le nombre des districts, parce que tout le pays forme un seul district, qu'on appelle un district multi-membre. Normalement, un pays comprend plusieurs districts avec plusieurs représentants. Par

¹⁷ Bale, 2015, p. 98

¹⁸Bale, 2015, p. 193

exemple, en Espagne on a divisé le pays en 52 districts, ou circonscriptions, avec une moyenne de 7 députés par circonscription. Les sièges sont répartis proportionnellement entre les candidats. A côté du nombre des districts, un autre facteur qui joue un rôle important ici est le seuil électoral. Aux Pays-Bas, on a besoin d'au moins 0,67% des votes pour obtenir un siège. C'est un seuil électoral extrêmement bas, vu que la plupart des pays en Europe ayant un système proportionnel ont un seuil électoral de 5%¹⁹. En règle générale, plus le seuil électoral est haut, plus il est difficile pour les petits partis d'entrer à l'Assemblée nationale.

L'effet des systèmes politiques sur la parité

En ce qui concerne le pourcentage des femmes dans l'Assemblée nationale, le système politique utilisé joue un rôle important. Selon Henig, il y a déjà une différence importante venant de la façon dont les élections ont lieu, de façon proportionnelle ou majoritaire²⁰. Ce qui explique l'influence du système électoral, ce sont les votes 'perdus' avec le système majoritaire. Les votes 'perdus' sont les votes pour les candidats qui n'ont pas obtenu une majorité (ou pluralité, quand c'est le deuxième tour). Au contraire, avec le système proportionnel, ces votes ne sont pas perdus, et les sièges sont répartis proportionnellement entre les représentants élus. La représentation de la population – et donc la parité - est donc mieux garantie avec le système proportionnel.

De plus, ce qui est important est le nombre de représentants élus par district. La raison pour laquelle il est important de savoir si on a un district à membre unique ou un district multi-membre est plutôt psychologique. En effet, quand les électeurs ne peuvent choisir qu'un représentant, dans un district à membre unique donc, on choisit quelqu'un dont la probabilité d'être élu est la plus grande. Henig dit ce qui suit des partis politiques : « They are likely to choose a man, since as a general rule a male seems 'safe' as a candidate while a woman may appear 'risky' »²¹. Cela est lié au fait qu'on s'attend à ce que les électeurs votent plutôt pour un homme que pour une femme. Quant aux districts multi-membres, les partis choisissent d'ajouter plus de diversité sur leurs listes. Ils le font en raison de la nécessité de faire appel à un nombre d'électeurs le plus grand possible²².

Donc, en France, où on a un système majoritaire avec des districts à membre unique, le système ne permet pas du tout aux femmes d'entrer facilement à l'Assemblée nationale. Au contraire, aux Pays-Bas, où l'on a un système proportionnel et un seul district national, le système est beaucoup plus ouvert. Cela permet aux femmes d'entrer dans la *Tweede Kamer* sans y être trop empêchées par le système.

Nous voyons exactement ce résultat après la seconde vague féministe, quand les femmes commencent à participer activement à la politique. Dans le graphique 1 (page 9) nous voyons qu'aux Pays-Bas le pourcentage des femmes dans la *Tweede Kamer* était déjà plus haut qu'en France pendant les années 60 et 70. Aussi, la croissance est plus rapide aux Pays-Bas qu'en France. Il y a, en fait, en France une augmentation marginale puisqu'on passe sur une période

¹⁹ Bale, 2015, 195

²⁰ Henig, 2001, p. 95

²¹ Henig, 2001, p. 96.

²² Henig, 2001, p. 97

de 7 ans de 1,7% à 5,1%. Le pourcentage ne change pas pendant les dix années suivantes ; la croissance stagne. Aux Pays-Bas, il n'y a pas ce problème et les femmes continuent à être de plus en plus présentes en politique. Le graphique 1 nous montre une croissance d'environ 12% aux Pays-Bas pendant dix ans. Les différences entre les systèmes politiques jouent sûrement un rôle important dans ces processus.

Bien que l'entrée des femmes en politique soit plus facile avec un système proportionnel, il y a aussi des « risques ». Il faut avoir assez de femmes sur les listes électorales, car si ce n'est pas le cas pour quelque raison, le nombre des femmes dans la *Tweede Kamer* baisse immédiatement. C'était exactement le cas en 2017 aux Pays-Bas. Le parti du travail, *Partij van de Arbeid* (PvdA), a perdu les élections²³. Cela a été une défaite historique avec une perte de 29 sièges (de 38 à 9 sièges)²⁴. Le PvdA était, et est toujours, le seul parti qui systématiquement alterne homme-femme dans sa liste électorale des élections nationales²⁵. Parce que les partis qui ont gagné des sièges n'utilisaient pas si systématiquement une règle moitié-moitié pour leurs listes électorales comme le fait le PvdA, la défaite du PvdA avait donc comme conséquence une perte de beaucoup de femmes dans la *Tweede Kamer*. Cela veut dire que, pour la continuité de la parité, l'utilisation du système proportionnel n'est pas suffisante. Il faut aussi que les femmes soient toujours sur les listes électorales.

Mesures prises par la politique

Le fait qu'il n'était pas facile en France d'entrer en politique en tant que femme a été reconnu par le gouvernement en 1995, quand on a instauré l'Observatoire de la parité. L'institut « assure une fonction d'expertise et d'évaluation des politiques publiques visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines politique, économique et social »²⁶. Nous voyons dans le graphique 1, page 9, qu'en 1993, avant la création de l'Observatoire de la parité, le pourcentage des femmes à l'Assemblée nationale n'était que de 5,9%. En 1997, après que l'Observatoire avait été mis en place, le pourcentage a doublé et est passé de 10,8%. En 1999, on a institutionnalisé la parité en France par une révision constitutionnelle qui donne à la loi le soin d'organiser « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives²⁷ ». Le 6 juin 2000, la loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives²⁸ est ensuite promulguée²⁹. Après 2002, nous voyons une augmentation très forte du pourcentage des femmes en politique. À côté de la création de l'Observatoire de la parité, le gouvernement tente d'influencer le nombre – ou pourcentage – des femmes en politique (et dans les entreprises) et de stimuler leur position.

Aux Pays-Bas, il n'existe pas un 'observatoire de la parité' comme en France. On n'est même pas obligé d'avoir des candidats féminins sur les listes électorales. « L'émancipation » fait

²³ Les raisons pour lesquelles le PvdA avait perdu les élections n'ont pas d'importance pour notre recherche.

²⁴ Verkuil, 2017

²⁵ Dit par Julia Wouters, 24-01-2019, pendant l'évènement « *De eerste vrouwelijke premier* », Utrecht

²⁶ Le Secrétariat de l'État, 2012

²⁷ Gouvernement.fr (<https://www.gouvernement.fr/lionel-jospin>)

²⁸ Cette loi a eu des différentes conséquences que nous ne traiterons pas dans cette recherche, par exemple au niveau municipal

²⁹ Légifrance, 2009

partie du ministère « OCW » (*onderwijs, cultuur en wetenschap*), éducation, culture et sciences³⁰. Le gouvernement néerlandais stimule activement la participation de groupes minoritaires dans la société, sans vraiment l'obliger. Bien que la plupart des partis politiques voient l'importance de femmes sur les listes électorales, il y a toujours des partis à la *Tweede Kamer* composés seulement ou en majorité d'hommes. Il n'y a donc pas de règles strictes.

4.2 L'approche psychosociologique

Pourquoi souvent les femmes ne sont-elles pas inscrites sur les listes électorales ? La réaction concernant la sous-représentation des femmes en politique est souvent : « Elles ne sont pas là » ou « elles ne veulent pas ». Les femmes essuient souvent les reproches de ne pas être aussi ambitieuses, ou même de ne pas être aussi compétentes et capables que les hommes³¹. Cela n'est pas le cas, selon Julia Wouters, qui explique dans son livre que les femmes sont les victimes d'une infinité de préjugés. Nous expliquerons ces préjugés dans cette partie relative à notre deuxième approche : l'approche psychosociologique. Mais tout d'abord, nous expliquerons ce qui est à la base de la position des femmes aujourd'hui.

La position des femmes dans la société

La culture de la France et celle des Pays-Bas diffèrent l'une de l'autre quant à la position de la femme. La position des femmes dans ces deux pays s'est développée de façon différente pendant l'histoire. Par conséquent, le résultat des deux évolutions diffère aussi. Nous commencerons par traiter l'évolution de la position des femmes aux Pays-Bas.

Comme nous l'avons écrit dans le cadre théorique, les femmes ont une histoire complexe concernant leur participation en politique. Mais avant d'obtenir le droit de vote, les femmes aux Pays-Bas étaient déjà actives. Jusqu'au XIX^e siècle, les femmes travaillaient, comme les hommes, mais elles touchaient moins de salaire qu'eux. Pourtant, beaucoup de femmes travaillaient pour aider à gagner de l'argent. Rester à la maison était réservé aux femmes des familles riches. Pendant le XIX^e siècle s'est développée l'idée que les hommes devaient gagner un salaire suffisant pour nourrir toute la famille. Aussi, les syndicats plaidaient pour de plus hauts salaires pour les hommes, ce qui a été honoré³². Il n'était donc plus intéressant financièrement pour une femme de travailler, parce que leur salaire était beaucoup plus bas que celui des hommes. Pour les femmes, il valait donc mieux rester à la maison et qu'elles s'occupent du ménage et des enfants. C'est le moment où l'idéal de l'homme comme soutien de famille a fait son apparition. Cet idéal est resté l'idéal dominant tout du long des XIX^e et XX^e siècles³³. Selon Schmidt (2017) cette obstination de l'idéal de l'homme comme 'soutien de famille' est lié au « cloisonnement » (*verzuiling*) aux Pays-Bas pendant ces siècles. Le cloisonnement veut dire qu'il y a des groupes distincts dans la société. Selon Bovens et al. (2012), ces groupes distincts sont des populations qui, fondées sur une base religieuse, se sont organisés et unis dans un réseau d'organisations sociales³⁴. Les cloisonnements différents se

³⁰ Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap, 2019

³¹ Wouters, 2018, p. 65

³² Schmidt, 2017

³³ Ibidem

³⁴ Bovens, 't Hart, van Twist, 2012. p. 298,

faisaient concurrence quant à la moralité et aux mœurs³⁵. Les hommes devaient donc rester le soutien de famille et les femmes devaient rester à la maison pour s'occuper du ménage et des enfants. Bien que les cloisonnements de la société et de la politique aient disparu à l'approche du XXI^e siècle³⁶, l'idéal de l'homme comme soutien de famille est resté. Aussi, la religion joue encore un rôle important aux Pays-Bas dans l'administration publique et la politique d'aujourd'hui. On n'a pas fixé une séparation totale entre l'État et l'Église, ou la religion.

La France a connu un autre développement dans l'histoire quant à la position de la femme. La situation des Françaises est comparable à celle des Néerlandaises. La différence entre l'évolution de la position des femmes dans la société devient visible pendant et après les Guerres. Comme nous l'avons dit dans le cadre théorique, la France était en guerre pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale. Ces deux Guerres ont eu une influence massive sur la perception de la position des Françaises dans la société. Alors que les hommes étaient au front, les femmes les remplaçaient dans les usines³⁷. De plus, après les Guerres, les femmes réagissaient en masse à la demande d'emplois liés à la grande reconstruction de la France sous la direction de de Gaulle. En France, les femmes n'étaient pas gênées comme les Néerlandaises par l'idéal du soutien de famille masculin. En France, cet idéal n'était pas lié à la religion de la même manière qu'aux Pays-Bas avec le cloisonnement. La France avait en effet développé une culture laïque depuis les Lumières. Selon Caye (2005), « La laïcité se définit essentiellement comme la neutralité de l'État »³⁸. Il s'agit entre autres d'une séparation de l'État et de l'Église dans toute la sphère publique. La laïcité veut faciliter l'égalité entre tout le monde quant à ses convictions. Puisque les rôles de genre traditionnels ne sont plus liés si fortement à la religion, et la religion n'est plus liée à l'État et à l'administration publique en France, ces rôles de genre ne sont pas si présents dans la société française.

En conclusion, la position des femmes dans la société en France est moins traditionnelle qu'aux Pays-Bas. Cette différence est due au fait qu'en France, les rôles de genres traditionnels n'étaient pas liés à la religion alors qu'aux Pays-Bas, cette idée était fortement liée à la religion.

Les stéréotypes

Nous pourrions dire que beaucoup de caractéristiques que les filles apprennent dans la société n'ajoutent pas au succès de leur vie professionnelle. Selon les stéréotypes, les femmes sont entre autres : modestes, tendres, attentives, joyeuses, douces, faibles, naïves, timides³⁹. Les caractéristiques qui sont nécessaires pour avoir du succès en politique et qui sont liées à la politique – la compétitivité, le pouvoir, l'ambition, l'indépendance et le succès – ne sont pas du tout dites 'féminines'. Il n'est pas encore établi par les scientifiques si ces caractéristiques sont déterminées biologiquement ou bien apprises aux enfants selon la culture. Il est probable qu'il n'y a pas de ligne dure entre 'nature' et 'acquis' dans ce cas. Quand on demande conseil

³⁵ Schmidt, 2017

³⁶ Bovens et al., 2012, p. 306

³⁷ Rist, 2005

³⁸ Caye, Terré, 2005

³⁹ Wouters, 2018, p. 52

à Simone de Beauvoir, une des féministes les plus connues, dans son fameux *Le deuxième sexe* sa réponse est claire : « On ne naît pas femme, on le devient ».

Les problèmes des stéréotypes

Il y a deux problèmes qui se posent à cause de ces rôles de genre établis. Premièrement, le comportement des femmes est jugé différemment de celui des hommes. La raison pour laquelle le jugement sur les femmes et les hommes n'est pas le même est l'attente que l'on a des deux sexes et les stéréotypes qui y sont liés. Pourtant, cela ne change pas le fait que tout le monde a des attentes inconscientes de la part des hommes et des femmes. Il y a bien des risques pour les femmes si elles se conforment au comportement voulu par les stéréotypes. En effet, si elles se comportent de cette façon, elles risquent d'être vues comme n'étant pas assez capables. Par conséquent, elles n'ont pas de chance d'avoir une carrière politique réussie. Pour une telle carrière il faut avoir le sens de la compétitivité, il faut oser vouloir du pouvoir, ce qui n'est pas conforme au comportement féminin attendu. Cela nous mène au deuxième problème. Quand les femmes ne se comportent pas selon les stéréotypes, le résultat n'est pas une femme forte qui réussit à avoir une carrière politique, mais encore plus de préjugés négatifs. On lui reproche alors de se comporter trop 'masculinement' ou on la qualifie de trop 'froide' ou de 'virago' (en néerlandais « haaiabaai » of « kenau »)⁴⁰.

Nous voyons donc que les femmes ont deux manières de se comporter : soit conformément aux stéréotypes, soit non conformément aux stéréotypes et par conséquent de manière masculine. Dans le premier de ces deux cas, quand les femmes se comportent conformément aux stéréotypes, il en ressort que les femmes sont exclues et n'ont donc guère de chance de réussir une carrière en politique. Dans le deuxième cas, quand elles ne se comportent pas de la manière à laquelle on s'attend, cela entraîne une résistance sociale, ce qui limite également ses chances d'avoir une belle carrière. On appelle ce phénomène un « double bind » : une femme est jugée ou humiliée à cause de son comportement quel qu'il soit. Ce n'est jamais bien, on se retrouve donc dans une double contrainte⁴¹. Bien que Wouters soit une spécialiste de la politique aux Pays-Bas, ces problèmes existent aussi en France. Laurence Rossignol en dit : « Les mœurs des sphères de pouvoir – qu'il soit économique, politique, syndical, associatif, mutualiste – demeurent toujours aussi archaïquement misogynes »⁴². On parle donc d'une culture qui n'est pas habituée aux femmes ayant une position de pouvoir, entre autres en politique.

Bien que les stéréotypes sur la féminité dont nous avons parlé plus haut ne diffèrent donc pas beaucoup entre la France et les Pays-Bas, nous voyons cependant une différence dans un autre domaine : la maternité. En effet, cette différence fait son apparition quand les femmes deviennent mères. L'approche et la perception des mères en France et aux Pays-Bas diffèrent, comme nous l'avons expliqué plus haut. Aux Pays-Bas, l'idée que l'homme est le soutien de famille et que la femme doit rester à la maison à s'occuper des enfants est fortement liée à la religion. Cette pensée reste plus forte aux Pays-Bas qu'en France, même si le cloisonnement

⁴⁰ Wouters, 2018, p. 60

⁴¹ Wouters, 2018, p. 220

⁴² Rossignole, 2013

a déjà disparu depuis des années. Ainsi, à cause de cette pensée, cet idéal, la façon dont la société voit les mères et leur rôle dans la société peut avoir de l'influence sur ce qu'elles font – et peuvent faire - et sur le type de travail qu'elles ont ou pas. Cette notion sera expliquée dans la partie suivante.

Le travail à temps partiel

Entre la France et les Pays-Bas, il y a une grande différence concernant le travail des femmes. Nous donnerons quelques chiffres concernant les femmes et les hommes qui travaillent en France et aux Pays-Bas. Il s'agit d'hommes et de femmes dont l'âge se situe entre 15 et 64 ans. Il ne s'agit donc pas ici exclusivement des mères. En 2017, 71,3% des femmes travaillaient aux Pays-Bas (et 80,4% des hommes). En France, ce pourcentage était de 61,2% pour les femmes et (de 68,4% pour les hommes)⁴³. Nous voyons qu'en France moins d'hommes et de femmes travaillent qu'aux Pays-Bas. Mais quand nous regardons les pourcentages des femmes (et des hommes) travaillant à temps partiel en 2017, les différences sont même plus grandes. En France, 29,6% des femmes travaillent à temps partiel (contre 7,7% des hommes). Aux Pays-Bas, le pourcentage des femmes travaillant à temps partiel est de 75,8% (contre 27,0% des hommes)⁴⁴. Le résultat est logique : si seul un quart des femmes qui travaillent le font à plein temps, il est peu probable que beaucoup de femmes participent activement à la politique nationale – une fonction à plein temps.

Si nous cherchons des explications à cette grande différence, nous trouvons plusieurs raisons pour lesquelles les femmes aux Pays-Bas travaillent autant à temps partiel. Premièrement, Belle Derks, professeure de psychologie à l'Université d'Utrecht en dit : « De keuze van mannen en vrouwen zijn nog steeds gebaseerd op wat andere mannen en vrouwen doen. (...) De genderrol dicteert onze toekomst op de arbeidsmarkt »⁴⁵. Donc, beaucoup de femmes travaillent à temps partiel, *parce que* beaucoup de femmes travaillent à temps partiel. C'est la culture. De plus, ce n'est pas seulement un choix adapté à ce que font « les autres femmes ». Du moment où une femme est enceinte, son environnement lui demande souvent comment elle va combiner le travail et les enfants. L'implication de ces questions est qu'il n'est pas seulement « normal » mais même « socialement souhaitable » de trouver un équilibre entre les deux. Cette question n'est jamais posée aussi souvent aux pères⁴⁶. Selon Wouters, il est difficile pour les femmes de choisir une vie active à plein temps. Comme c'est la norme aux Pays-Bas de travailler à temps partiel, de sorte que les femmes puissent s'occuper des enfants, elles sont jugées par l'environnement quand elles ne le font pas. Par conséquent, les femmes travaillant à plein temps souffrent souvent d'un grand sentiment de culpabilité à l'égard des enfants⁴⁷.

En France, la norme en ce qui concerne le travail est de travailler à plein temps. Travailler à temps partiel est – comme nous l'avons vu – beaucoup plus rare qu'aux Pays-Bas. Aussi, il n'y a pas un grand écart entre les pourcentages concernant les hommes et les femmes. Cela veut

⁴³ Eurostat. (z.d.). Employment rate for working age population, 2017

⁴⁴ Ibidem

⁴⁵ Weel, 2017

⁴⁶ Wouters, 2018, p. 176

⁴⁷ Wouters, 2018, p. 57

dire qu'en France, la disparité et les stéréotypes concernant le travail et la maternité ne sont pas aussi présents qu'aux Pays-Bas. La France connaît dans son histoire de grandes intellectuelles qui ont écrit sur la maternité, par exemple Elizabeth Badinter. Elle parle, dans son livre *L'amour en plus* (1980), de 'l'indifférence maternelle'. Selon elle, les femmes (les mères) n'ont pas un certain 'instinct' maternel pour leurs enfants. Le sentiment de culpabilité dont nous avons parlé concernant les mères néerlandaises n'est pas applicable dans la même mesure aux mères françaises.

L'effet sur la parité

Nous avons essayé de montrer les stéréotypes qui empêchent les femmes d'avoir une carrière réussie en politique. Ils ne diffèrent pas en France et aux Pays-Bas. Ce qui est différent est la position de la femme dans la société et la manière dont la maternité est vue en combinaison avec son travail. Aux Pays-Bas, la plupart des femmes travaillent à temps partiel, alors qu'en France, ce n'est qu'une minorité. Bien que la maternité ne soit pas la seule cause de cette tendance néerlandaise – il y a aussi des femmes qui ne sont pas mères et qui travaillent à temps partiel - cette maternité joue un rôle important. La plupart des femmes néerlandaises suivent ce qui est « normal », et celles qui ne le font pas – et travaillent donc à plein temps - éprouvent un grand sentiment de culpabilité à l'égard de leurs enfants. L'effet sur la parité en politique est donc qu'aux Pays-Bas, moins de femmes sont disponibles pour ou prêtes à travailler à plein temps en politique, un environnement qui est, de plus, plein de stéréotypes qui rendent même plus difficile la chance d'avoir du succès. Il est moins difficile d'entrer en politique quand on est habitué à travailler à plein temps, ce qui est plus le cas en France.

5. Conclusion

Dans ce travail, nous avons recherché la réponse à la question : *Comment peut-on expliquer les différences entre l'Assemblée nationale et la Tweede Kamer concernant la parité homme-femme ?* Dans l'analyse, nous avons exposé deux approches du sujet. Ces deux approches – l'une politique et l'autre psychosociologique – expliquent les différentes raisons pour lesquelles la parité s'est développée différemment en France et aux Pays-Bas.

La première approche souligne l'aspect politique. Nous avons vu que la France a un système électoral majoritaire à membre unique. Ce système est apparu ne pas être ouvert aux candidats qui semblent former « un risque », comme c'est le cas des femmes. Le système devient plus ouvert avec plusieurs représentants par district, mais il est le plus facile d'entrer en politique avec un système proportionnel multi-membre, comme aux Pays-Bas. Le gouvernement français a agi concrètement en mettant en place l'Observatoire de la parité, après quoi le pourcentage a commencé à augmenter. Le gouvernement néerlandais n'a pas agi d'une telle manière, et par conséquent, le pourcentage de femmes dans la *Tweede Kamer* dépend des résultats électoraux et du nombre des femmes sur les listes électorales.

La deuxième approche parle de l'aspect psychosociologique - ce sont les facteurs qui ont empêché ou empêchent encore les femmes de participer activement à la politique - et des différences entre la France et les Pays-Bas dans ce domaine. D'abord, nous avons vu que la position de la femme s'est développée différemment en France qu'aux Pays-Bas. Aux Pays-Bas, l'idéal de l'homme comme soutien de famille et la femme qui s'occupe des enfants est resté très ancré dans la société. Cela est causé par le lien avec la religion et le phénomène du cloisonnement pendant les XIX^e et XX^e siècles. En France, ce lien avec la religion et la sphère publique était moins fort, car le pays avait une société laïque depuis des siècles. Donc, les rôles de genre traditionnels sont restés moins forts en France.

Puis, nous avons vu qu'il y a des stéréotypes sur les femmes en France tout comme aux Pays-Bas. La France et les Pays-Bas ne diffèrent pas quant à ces stéréotypes. Il apparaît cependant une distinction quand on considère la maternité. Aux Pays-Bas, les femmes travaillent en masse à temps partiel, parce que c'est la norme, et parce qu'elles obtiennent un sentiment de culpabilité à l'égard de leurs enfants si elles travaillent à plein temps. En France, c'est la norme de travailler à plein temps. Les mères françaises ne souffrent pas de ce sentiment. Nous voyons encore une fois les résultats du développement de la position de la femme dans les sociétés française et néerlandaise.

Pour répondre à notre question de recherche, les différences concernant la parité en politique en France et aux Pays-Bas peuvent donc être expliquées d'un côté par la manière dont le système électoral empêche l'entrée des femmes en politique et dont le gouvernement a agi pour supprimer ces obstacles et d'un autre côté par le fait que les femmes – surtout les mères – sont jugées de manière stéréotypée par la société en ce qui concerne leur travail.

6. Discussion

Dans ce chapitre, nous discuterons les résultats de notre recherche au regard du cadre théorique et exposerons aussi les limites de cette recherche. Finalement, nous ferons des suggestions pour des recherches ultérieures sur ce sujet.

Nous avons constaté que la France est désavantagée par son système électoral concernant la représentation de la femme à l'Assemblée nationale. Par contre, la France agit concrètement pour contrer ce désavantage en instaurant un institut qui assure que la parité dans la société et en politique soit favorisée. Les Pays-Bas ont un avantage concernant le système politique mais ne définissent pas vraiment de règles sur la parité en politique, comme la France l'a fait. Nous le revoyons clairement dans notre graphique : les Pays-Bas ont plus vite intégré les femmes en politique, alors que la France avait besoin d'une motivation externe sous la forme d'un institut gouvernemental. La question de savoir dans quel pays la parité en politique est la plus « stable » pourrait être une question intéressante pour une recherche ultérieure, d'autant plus que les Pays-Bas ont un désavantage quant à l'aspect culturel qui détermine les normes en ce qui concerne la position des femmes. L'idéal de l'homme comme soutien de famille, qui est depuis longtemps lié au cloisonnement, reste très fort. La France s'est libérée de cette idée et par conséquent, il n'est pas problématique pour les mères de travailler à plein temps.

En ce qui concerne les limites de notre recherche, il faut d'abord dire que nous avons fait une recherche portant sur une partie spécifique de la politique nationale. Nous n'avons pas inclus d'autres couches administratives, ce qui veut dire que la parité nationale pourrait être différente quand on ne considère pas seulement l'Assemblée nationale. Aussi, dans l'approche psychosociologique, nous n'avons pas distingué des groupes différents parmi « les femmes », alors que la situation pour les femmes blanches et les femmes de couleur n'est pas la même. La même chose vaut pour les femmes lesbiennes ou transgenres. Pour une recherche féministe intersectionnelle, il faut distinguer des groupes minoritaires parmi le groupe de recherche. Enfin, une troisième limite concerne la mesure dans laquelle nous avons traité l'intervention de l'État quant à la parité. Il est sûr que le gouvernement français a fait beaucoup plus que mettre en place l'Observatoire de la parité pour améliorer la représentation des femmes en politique. Les Pays-Bas, bien qu'ils n'aient pas créé un institut comme la France l'a fait, peuvent avoir pris d'autres directives.

Pour ce qui est d'autres suggestions pour des recherches ultérieures, il nous semblerait intéressant de faire une comparaison au niveau régional et municipal. Dans notre recherche, il n'était pas possible de le faire, mais une telle recherche serait utile parce qu'aux Pays-Bas le mandat d'un conseiller ou d'une conseillère municipale(e) est dans la plupart des communes à temps partiel. Cela pourrait avoir un effet sur la parité dans ces couches administratives, vu qu'aux Pays-Bas les femmes travaillent surtout à temps partiel. Il serait aussi judicieux de voir en quoi l'intervention de l'État et l'influence de l'Union Européenne jouent un rôle. Quoi qu'il en soit, nous espérons qu'un jour, le *Global gender gap report* pourra nous montrer que la parité en politique est un fait établi.

Bibliographie

- Assemblée Nationale. (z.d.). Les femmes députées depuis 1945 - Événements - Assemblée nationale. Consulté le 3 avril 2019, à <http://www2.assemblee-nationale.fr/14/evenements/2015/les-femmes-deputees-depuis-1945>
- Bale, T. (2015). *European Politics: A Comparative Introduction* (3e ed.). London, Engeland: Palgrave.
- Bovens, M. A. P., 't Hart, P., & Van Twist, M. J. W. (2012). *Openbaar bestuur Beleid, organisatie en politiek* (8e ed.). Deventer, Nederland: Kluwer.
- Caye, P., & Terre, D. (2005). Le neutre à l'épreuve de la puissance : les conditions métaphysiques de la laïcité. *Archives de philosophie du droit*, (48), 27-41.
- Eurostat. (z.d.). Employment rate for working age population, 2017 [Dataset]. Consulté le 4 avril 2019, à <https://ec.europa.eu/eurostat/cache/infographs/womenmen/bloc-2b.html?lang=en+>
- Gouvernement.fr. (z.d.) Lionel Jospin. Consulté le 3 avril 2019, à <https://www.gouvernement.fr/lionel-jospin>
- Henig, R. B., & Henig, S. (2001). *Women and Political Power: Europe Since 1945*. London, Engeland: Routledge.
- Historiek. (2018, 8 mars). Vrouwen tot 1956 handelingsonbekwaam [Online magazine]. Consulté le 3 avril 2019, à <https://historiek.net/vrouwen-tot-1956-handelingsonbekwaam/15127/>
- Inter-parliamentary Union. (2019, 1 janvier). Women in Parliaments: World Classification [Dataset]. Consulté le 3 avril 2019, de <http://archive.ipu.org/wmn-e/classif.htm>
- Le Secrétariat de l'Etat. (2012, 27 juin). Dossier de presse : « Une exigence d'exemplarité : l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action publique ». Consulté le 3 avril 2019, à <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/decouvrez-observatoire-de-la-parite/+>
- Legifrance. (2009, 4 mai). Loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives | Legifrance [Wetstekst]. Consulté le 3 avril 2019, à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000400185>
- Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap. (2019, 4 février). Emancipatie. Consulté le 4 avril 2019, à <https://www.ocwincijfers.nl/emancipatie>
- Observatoire des inégalités. (2018, 4 décembre). La part des femmes progresse à l'Assemblée et au Sénat. Consulté le 3 avril 2019, à https://www.inegalites.fr/paritefemmeshommespolitique?id_theme=22
- Parini, L. (1999). Fonder politiquement les actions positives en faveur des femmes. *Politique et Sociétés*, 18(3), 29. <https://doi.org/10.7202/040190ar>
- Perfégal. (2017, 18 octobre). Mixité, parité, égalité : quelles différences ? Consulté le 3 avril 2019, à <http://www.perfeegal.fr/mixite-parite-egalite%E2%80%89.html>
- Rist, B. (2005). Françoise Battigliola, Histoire du travail des femmes. Paris, La Découverte, Collection Repères, 2004. *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, (3).

- Rossignol, L. (2013). Les femmes en politique. *Après-demain*, (2), 24–25. Récupéré à <https://www.cairn.info/revue-apres-demain-2013-2-page-24.htm?contenu=resume>
- Schmidt, A. (2017, april). Vrouwen aan het werk. Consulté le 4 avril 2019, à <https://www.vakbondshistorie.nl/dossiers/vrouwen-aan-werk/>
- Sénat. (z.d.). Les électeurs des sénateurs. Consulté le 3 avril 2019, à https://www.senat.fr/senatoriales_2011/election_des_senateurs.html
- Staatscommissie parlementair stelsel, (2018, 13 décembre). Bijlage 6 – Achtergrondkenmerken van Tweede en Eerste Kamerleden en het gebruik van parlementaire instrumenten.
- The World Economic Forum. (2018). *Global gender gap report*. Récupéré à http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2018.pdf
- Van de Loo, V. (2005). *De vrouw beslist: de tweede feministische golf in Nederland*. Wormer, Nederland: Inmerc.
- Verkuil, D. (2017, 15 maart). Historisch verlies PvdA: Nooit verloor een partij zoveel zetels. *NOS*. Consulté le 4 avril 2019, à <https://nos.nl/artikel/2163347-historisch-verlies-pvda-nooit-verloor-een-partij-zoveel-zetels.html>
- Weel, I. (2017, 10 augustus). Aantal voltijds werkende vrouwen stijgt naar recordhoogte. *Trouw*. Consulté le 4 avril 2019, à <https://www.trouw.nl/home/aantal-voltijds-werkende-vrouwen-stijgt-naar-recordhoogte~a7e2cdf3/>
- Wouters, J. (2018). *De zijkant van de macht*. Amsterdam, Nederland: Balans.